



Code des bonnes pratiques sylvicoles

dans les Hauts-de-France



Document édité d'après les arrêtés préfectoraux

Région de Picardie en date du 25 août 2005 | Région de Nord Pas de Calais en date du 12 octobre 2005

Sommaire

Code des bonnes pratiques sylvicoles en Hauts-de-France

Page 3

**Pourquoi adhérer au code
des bonnes pratiques
sylvicoles ?**

Page 4

**Les bonnes pratiques
sylvicoles : mode d'emploi**

Page 6

**Types et évolutions
de peuplements**

Page 7

**Fiche 1
Bonnes pratiques
en renouvellement
de peuplement**

Page 8

**Fiche 2
Bonnes pratiques
en peuplement régulier**

Page 9

**Fiche 3
Bonnes pratiques
en peuplement irrégulier
ou mélange futaie-taillis**

Page 10

**Fiche 4
Bonnes pratiques
en peupleraie**

Page 11

**Fiche 5
Bonnes pratiques en taillis**

Page 12

**Fiche 6
Bonnes pratiques
pour la gestion forestière
avec un objectif
cynégétique**

Page 13

**Fiche 7
Bonnes pratiques
en présence de la charlarose**

Page 14

**Les petits "plus"
qui font une belle forêt**

Page 16

Une question sur la forêt ?

Un document édité par le Centre Régional
de la Propriété Forestière des Hauts-de-France (CRPF)
96 rue Jean Moulin 80000 AMIENS
Tél. : 03 22 33 52 00 - E-mail : hautsdefrance@crpf.fr
Site : hautsdefrance.cnpf.fr

Conception / Réalisation : Agence Resec Amiens - Juin 2018



Région
Hauts-de-France

Avec l'appui financier
du Conseil régional
des Hauts-de-France

Pourquoi adhérer au code des bonnes pratiques sylvicoles ?

Cette démarche vous permet d'attester que vous gérez votre forêt dans un objectif de gestion durable.



COMMENT S'ENGAGER ?

Après avoir lu les pages qui suivent, renseignez-vous et signez la déclaration jointe, puis envoyez-la au Centre Régional de la Propriété Forestière qui l'enregistrera. Il vous sera délivré une attestation d'engagement. L'engagement est alors pris pour une durée de dix ans, renouvelable à terme.

LE CBPS EST INDISPENSABLE ET OBLIGATOIRE DANS LES CAS SUIVANTS

- Engagement fiscal lié à un dispositif ayant permis une réduction d'impôts.
- Dispositif Monichon lors de succession ou de donation (réduction des $\frac{3}{4}$ des droits).
- Dispositif de réduction de l'IFI (Impôts sur la fortune immobilière). Prise en compte et taxation du $\frac{1}{4}$ de la valeur du bois.
- DEFI travaux (réduction d'impôt sur le revenu liée à des travaux forestiers).
- Subvention (boisement de terres agricoles, places de dépôts...).
- Éco-certification PEFC de la forêt.

Les propriétaires concernés possèdent moins de 25 hectares cumulés sur des communes limitrophes. Au-delà il faudra rédiger une autre garantie de gestion durable : le plan simple de gestion.

Lorsque vous possédez une forêt qui ne fait pas l'objet d'un engagement, **vous pouvez adhérer librement** au code de bonnes pratiques sylvicoles et ainsi :

- affirmer votre attachement à la production de bois de qualité, dans le respect de la biodiversité et du milieu naturel,
- apprendre à améliorer votre gestion et valoriser votre patrimoine,
- faciliter vos contacts avec les organismes de la Forêt Privée et recevoir l'agenda des réunions techniques.



Les bonnes pratiques sylvicoles : mode d'emploi

Être propriétaire forestier est une chance qui permet d'agir aujourd'hui et de viser une forêt belle et productive pour nos enfants.

LA FORÊT, UN MILIEU NATUREL ET PRODUCTEUR

Les forêts des Hauts-de-France ont été façonnées au cours des siècles par des générations de forestiers. Elles sont qualifiées de "forêts cultivées". Celles-ci se situent à la base d'une filière économique porteuse d'emplois, de ressources et de bienfaits environnementaux : travaux, vente de bois, énergie renouvelable, chasse, flore diversifiée, épuration de l'eau...



© CNF - Sylvain Pilon

Il est conseillé au propriétaire de visiter son bois et de se poser une première question essentielle :

“Qu’y a-t-il dans mes bois ?”

BIEN CONNAÎTRE POUR BIEN GÉRER : S'INFORMER ET SE FORMER

■ Connaître les limites de sa propriété et pouvoir accéder aux parcelles

Il est important de connaître le périmètre exact et les limites de parcelle pour leur gestion. L'accès aux parcelles forestières permet d'exploiter du bois, de travailler en forêt, mais aussi de surveiller la santé des peuplements. L'accès nécessite un minimum de voies et chemins.

■ Connaître ses potentialités forestières

Cette connaissance est l'un des principes de base de la bonne gestion. Elle permet de prendre la bonne décision et d'optimiser le développement de chaque espèce d'arbre dans le respect de ses exigences. Portez une grande attention à la nature du sol, au relief et à la végétation de chaque parcelle forestière.

■ Connaître la valeur de ses bois

L'apprécier permet d'orienter ses choix : la richesse économique, trop souvent méconnue, est représentée par les qualités et la quantité des arbres de la forêt.

■ Connaître son patrimoine naturel

L'identification des richesses du patrimoine naturel et culturel, leur respect et leur mise en valeur éventuelle contribuent à la qualité de sa propriété.

SE FIXER LES OBJECTIFS ET DÉFINIR SES MOYENS

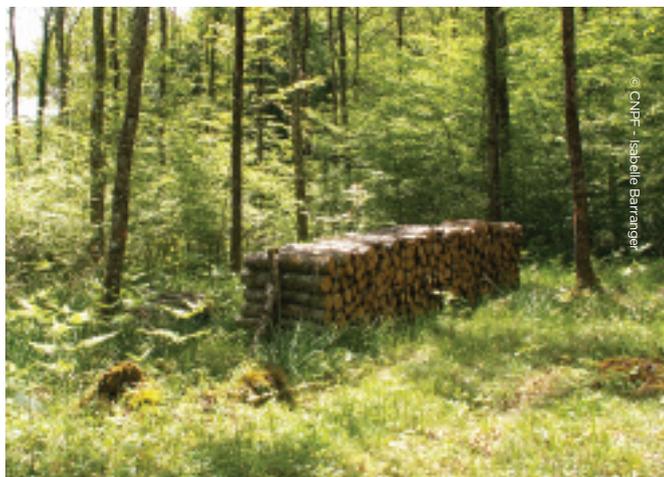
“Qu'est-ce que je veux faire de ma forêt ?”

“Quel est mon temps disponible pour réaliser moi-même la gestion ou de quels moyens financiers je dispose pour faire intervenir un entrepreneur ?”

PROGRAMMER SES COUPES ET TRAVAUX

Organiser sur 10 ans la gestion de son bois permet d'éviter chaque année de se poser la question des coupes et travaux nécessaires. Le programme n'est pas un carcan mais constitue un fil conducteur auquel il est possible de déroger selon la croissance des arbres, les aléas climatiques, les opportunités de vente... C'est aussi un excellent support pour discuter en famille ou entre générations. Ce sera la mémoire de votre bois.

Il existe deux grandes options de gestion d'une parcelle : l'améliorer par éclaircie ou le renouvellement par semis ou plantation.



Comment lire ce document ?

Le schéma “Types et évolutions des peuplements” à la page suivante est destiné à faciliter l'identification des peuplements (choix entre les peuplements 1 à 5).

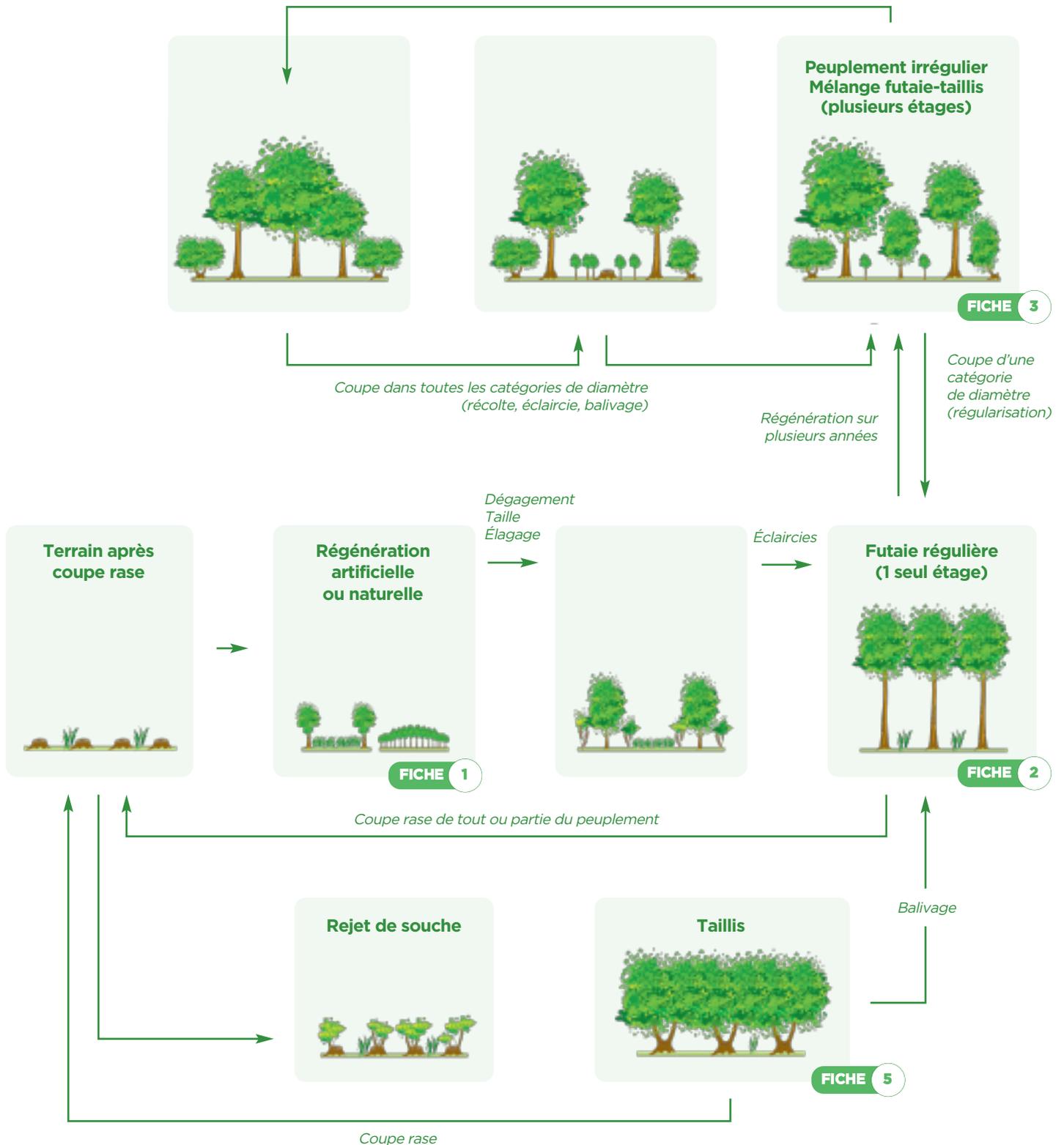
Les fiches “Peuplement” 1 à 5 qui suivent précisent la gestion forestière pour :

- pratiquer une bonne sylviculture,
- adopter une gestion durable,
- attirer l'attention du propriétaire sur les points importants pour éviter les écueils.

Ensuite, vous utilisez le tableau de gestion précisant année après année les coupes et les travaux d'entretien que vous souhaitez réaliser.



Types et évolutions des peuplements



ATTENTION

Ce ne sont pas des recommandations de gestion.

Votre gestion dépendra des essences présentes (chênes, érables...)

Bonnes pratiques en renouvellement de peuplement

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Les renouvellements peuvent être artificiels par plantation ou naturels par régénération.

POUR PRATIQUER UNE BONNE SYLVICULTURE

- Préparer le terrain pour une bonne installation des plants ou semis.
- Préparer les accès (cloisonnements).
- Choisir ou favoriser des essences adaptées aux stations.
- Installer avec soin des plants de qualité, d'une provenance adaptée et les protéger si nécessaire contre le gibier.
- Maîtriser sans l'éliminer la végétation concurrente.
- Favoriser et doser les mélanges d'essences.
- Améliorer la forme des arbres par la taille de grosses branches et des fourches.
- Optimiser la qualité de la bille des arbres d'avenir par l'élagage.

L'objectif est d'obtenir des arbres vigoureux, bien conformés, équilibrés et régulièrement répartis au stade de la jeune futaie.

ET POUR UNE GESTION DURABLE

- Profiter des variations de stations pour installer ou favoriser le mélange d'essences différentes.
- Penser aux richesses des milieux avant de boiser, reboiser ou régénérer des zones peu productives.
- Bien raisonner les pratiques de gestion et leur impact dans les secteurs riches en espèces remarquables.

Une plantation ou une régénération naturelle soignée et diversifiée contribue à la vigueur et à la santé future du peuplement, préalable nécessaire à la production de bois d'œuvre de qualité.



© CNPF - Gilles Poulain

ATTENTION

- Les premières années sont déterminantes pour la réussite du renouvellement.
- La qualité des arbres se détermine durant les 10-15 premières années.
- Les sols, notamment limoneux, sont sensibles aux tassements : des cloisonnements les préservent.

- Diversifier les essences limite les risques de mauvaise reprise et l'attaque de parasites.
- Penser au changement climatique lors du choix des essences à planter et privilégier les provenances régionales.
- Planter immédiatement après coupe revient à négliger les capacités de la forêt à se régénérer naturellement avec des essences parfois intéressantes et adaptées.

Bonnes pratiques en peuplement régulier



DESCRIPTION GÉNÉRALE

Il s'agit de peuplements feuillus, résineux ou mélangés, issus de plantation ou de régénération naturelle, où toutes les tiges sont sensiblement du même âge et où une catégorie de diamètre domine très nettement.

POUR PRATIQUER UNE BONNE SYLVICULTURE

- Préparer les accès en cloisonnant tous les 18-20 m le peuplement.
- Sélectionner les plus beaux sujets dans les jeunes peuplements (arbres d'avenir) et les favoriser.
- Pratiquer des coupes d'éclaircies précoces, régulières et raisonnées (20 à 30 % des tiges) qui permettent

de diminuer progressivement la densité des tiges afin que les arbres d'avenir se développent en bénéficiant de suffisamment de lumière :

- tous les 4 à 6 ans dans le jeune âge,
 - tous les 6 à 10 ans en futaie adulte.
- Améliorer la qualité du bois des arbres d'avenir en réalisant assez tôt le complément d'élagage du tronc.

ET POUR UNE GESTION DURABLE

- Assurer un apport régulier de lumière au sol grâce aux éclaircies, pour installer ou maintenir du sous-bois, améliorer l'humus, développer la diversité biologique et augmenter les zones d'alimentation des animaux.

ATTENTION

- Des éclaircies trop brutales isolent les arbres qui se couvrent de gourmands.
- Pour améliorer la stabilité des peuplements, il faut rendre les lisières perméables aux vents et les éclaircir de la même façon que le reste du peuplement.
- Le retard d'éclaircie et la densité excessive augmentent les risques phytosanitaires, de chablis et diminuent fortement la productivité.

- Éliminer progressivement les plus proches voisins favorise le développement des arbres d'avenir. Cela renforce leur vitalité et permet le maintien en bonne santé du peuplement, ainsi qu'une meilleure stabilité vis-à-vis du vent et de la neige.

L'objectif est de concentrer les efforts de sylviculture pour une production de qualité sur les arbres d'avenir.

Bonnes pratiques en peuplement irrégulier ou mélange futaie-taillis

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Issus de la gestion en taillis sous futaie, ces peuplements sont très hétérogènes. Ils se caractérisent par un mélange d'arbres de futaie (souvent vieux et de gros diamètre) et un sous-étage de taillis et de tiges de franc pied dont de nombreuses tiges sont montées dans l'étage dominant.

POUR PRATIQUER UNE BONNE SYLVICULTURE

- Préparer les accès en cloisonnant tous les 18-20 m le peuplement.
- Favoriser tout arbre quelle que soit sa dimension si :
 - l'essence est adaptée au sol,
 - l'arbre est capable de produire du bois de qualité,
 - il ne gêne pas un autre arbre qui a plus d'avenir que lui.
- Couper un arbre si sa vente est optimale ou s'il y a un souci sanitaire.
- Pratiquer des éclaircies régulières (tous les 6 à 10 ans) mais de faible intensité (15 à 20 m³/ha).
- Éviter les coupes rases supérieures à 0,5 hectare.
- Baliver le taillis en évitant la coupe rase pour maintenir la qualité des arbres d'avenir et éviter une surabondance de la ronce.
- Couper à ras le peuplement s'il est sans avenir pour le régénérer

par plantation. La surface ne doit pas être trop importante.

ET POUR UNE GESTION DURABLE

- Bien choisir et suivre les entrepreneurs lors de l'exploitation pour éviter de compromettre l'avenir de ses peuplements et de ses sols.
- Favoriser le mélange d'essences.
- Installer des layons de 4-5 m de large tous les 25-30 m pour canaliser le passage des engins de débardage.

L'objectif est de concentrer les efforts de sylviculture pour une production de qualité sur les arbres d'avenir.



ATTENTION

- Un bon diagnostic du peuplement (essences, qualité, richesse) est nécessaire pour la gestion.
- Ces peuplements sont souvent âgés. Il est important de les rajeunir.
- Un réseau suffisamment dense de cloisonnements d'exploitation

est nécessaire pour faciliter les travaux, les exploitations, la gestion et préserver l'avenir du peuplement (semis, perches) et les sols.

- Récolter des arbres sans repérer ou ménager des tiges d'avenir mène à un appauvrissement du peuplement.

Bonnes pratiques en peupleraie



DESCRIPTION GÉNÉRALE

Grâce à sa productivité, le peuplier occupe une large place dans nos vallées mais aussi dans nos forêts où il constitue une production relais permettant un revenu à court terme. Les peuplements sont issus de la plantation de cultivars c'est-à-dire de peupliers sélectionnés pour leur vigueur de croissance, leur résistance aux maladies, la qualité de leur bois...

POUR PRATIQUER UNE BONNE POPULICULTURE

- Préparer les accès pour mobiliser facilement les bois lors de la coupe finale.
- Choisir les variétés en fonction de ses sols, de la profondeur de la nappe d'eau.
- Préparer le terrain pour une bonne installation des plants.
- Adopter des densités de plantation faibles (8x8 ou 7x7 mètres soit de 156 à 210 plançons /ha).

- Installer avec soin des plants de qualité et les protéger si besoin, contre le gibier.

- Améliorer la qualité de la bille de pied par la taille de formation, suivie de son élagage progressif.

ET POUR UNE GESTION DURABLE

- Planter plusieurs variétés dans une plantation (1 variété pour 2 ou 3 ha) permet de mieux se prémunir des risques de maladies. En effet, la résistance aux différentes maladies évolue assez rapidement et risque de mettre en péril certaines grandes plantations comportant une seule variété.

- Ne pas fertiliser les sols car de nombreux essais ont prouvé l'inutilité des apports d'engrais dans les terrains de vallée.

- Savoir valoriser l'existant notamment lorsque l'aulne est déjà présent.

- L'aulne glutineux peut donner de meilleurs résultats que le peuplier sur des sols très mouilleux.

L'objectif est de produire des arbres en une vingtaine d'années ayant un maximum de qualité "déroulage" c'est-à-dire bien taillés et élagués.

ATTENTION

- Prendre en compte la richesse biologique du milieu avant de décider de sa gestion.

- Réserver la populiculture aux stations* parfaitement adaptées à cette essence, en évitant notamment les zones les plus mouilleuses.

- Éviter de drainer les sols trop mouilleux car les investissements sont onéreux et il est nécessaire d'obtenir une autorisation.

- Éviter de planter en sol tourbeux et à proximité immédiate des cours d'eau (3 à 5 m).

Bonnes pratiques en taillis

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Il s'agit de peuplements feuillus, constitués de cépées (rejets de souches) d'essences variées, mais de même âge, avec parfois quelques tiges issues de semis.

Le peuplement en taillis est rarement intéressant à conserver.

POUR PRATIQUER UNE BONNE SYLVICULTURE

Trois modes de gestion sont possibles.

■ Passer à une futaie lorsque le taillis comporte des essences de valeur adaptées à la station. Il faut sélectionner (baliver) et éclaircir les plus beaux arbres.

- La densité minimale est de 70-150 tiges par hectare.
- Un accompagnement est conservé parmi les brins de qualité secondaire.
- Les principes de la futaie régulière s'appliquent ensuite et notamment les éclaircies.
- Réaliser des cloisonnements de 4-5 mètres de large tous les 18-20 mètres pour minimiser les dégâts aux arbres et au sol,.

■ Passer à une futaie lorsque le taillis n'est pas balivable. Il faut couper à ras par petites surfaces puis planter des essences adaptées à la station.

■ Si vous le souhaitez vraiment, continuer la gestion en taillis. Dans ce cas bien araser les souches lors de la coupe rase.

ET POUR UNE GESTION DURABLE

■ Évoluer, si possible, du taillis vers la futaie, sans passer nécessairement par la coupe rase. La fertilité du sol est mieux préservée et la production de bois d'œuvre est plus importante.

■ Mettre en valeur par le balivage des tiges d'essences minoritaires et diversifiées.

■ Conserver de petites zones de taillis coupées fréquemment (tous les 15 ans) pour réaliser des zones de quiétude pour la faune et notamment le gibier.



© CNPF - Jean-Christophe Ferré

ATTENTION

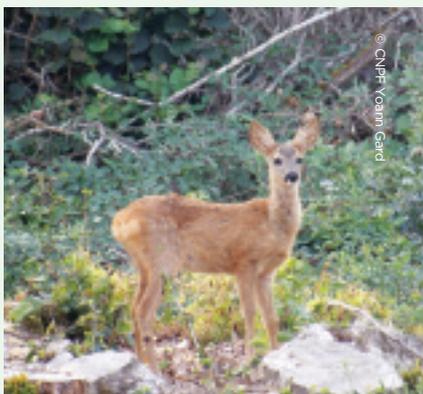
■ Bien réfléchir avant de boiser ou reboiser des zones peu productives, parfois riches biologiquement.

■ Le balivage ne doit pas être tenté dans les zones où les baliveaux sont trop filiformes et donc instables.

■ Les éclaircies après balivage ne doivent pas trop isoler les arbres d'avenir pour éviter l'apparition de gourmands* ou les coups de soleil.

■ Il n'est pas conseillé de baliver des taillis très âgés notamment au-delà de 30 ans. Il est alors nécessaire de régénérer, soit en taillis par les rejets, soit en futaie par les semis.

Bonnes pratiques pour une gestion forestière comprenant un objectif cynégétique



PRINCIPE FONDAMENTAL

Le cycle de renouvellement de la forêt est beaucoup plus long que celui du gibier. **C'est la faune qui doit s'adapter aux conditions d'accueil de la forêt et non l'inverse.** En revanche, une gestion forestière adaptée améliore la capacité d'accueil.

ATTENTION

- Toujours donner la priorité à la gestion forestière sous peine de voir se dégrader ses peuplements.
- Regarder attentivement le plan de chasse annuel de mon locataire afin de vérifier si ses demandes de bagues sont suffisantes, donc compatibles avec ma sylviculture.
- Ne pas favoriser l'extension géographique du cerf, dont les

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Les forêts offrent un biotope très favorable, notamment pour la grande faune et le petit gibier. Le propriétaire doit définir ses objectifs de population après avoir évalué la capacité d'accueil.

POUR PRATIQUER UNE BONNE SYLVICULTURE

- Pratiquer des éclaircies régulières qui favorisent le développement de la végétation au sol et augmentent ainsi la richesse alimentaire disponible pour les cervidés et le sanglier.
- Favoriser une mosaïque de peuplements créant des zones de quiétude et d'alimentation.

dégâts dans les peuplements forestiers sont irréversibles.

- Proscrire les surdensités en chevreuils, sangliers et cerfs qui sont incompatibles avec le renouvellement des peuplements.
- En cas de problème de surdensité et de dégâts, je contacte le syndicat forestier qui a des représentants aux commissions de plan de chasse.

- Favoriser des peuplements aux essences diversifiées notamment celles à fruits ou à graines.

- Créer et entretenir régulièrement des chemins et voies d'accès (notamment des cloisonnements) favorables à la sylviculture et la réalisation du plan de chasse.

- Adapter les densités de grand gibier à la capacité d'accueil de la forêt et pas l'inverse.

ET POUR UNE GESTION DURABLE

- Une attention particulière peut être portée au maintien de clairières, de peuplements et d'essences variées, offrant des espaces d'alimentation et de remise aux animaux.

- Maintenir et entretenir les mares présentes.

- Adapter la date des travaux mécaniques aux dates de reproduction des espèces.

- Éviter ou limiter l'agrainage l'automne et l'hiver.

L'objectif est de pratiquer une gestion dynamique pour augmenter la capacité d'accueil de la forêt tout en évitant la surdensité qui compromet la régénération.

Bonnes pratiques en peuplement à frêne impacté par la chalarose



© CRPF-HDF



© CRPF-HDF

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Il s'agit de peuplements de tous âges, issus de plantation ou de régénération naturelle, où le frêne occupe plus de 20 % du capital sur pied et des stations susceptibles de porter des frênaies à enjeux de production.

POUR PRATIQUER UNE BONNE SYLVICULTURE, CONSCIENTE DU RISQUE LIÉ À LA CHALAROSE

- Stopper toutes plantations de frêne.
- Ne plus investir en faveur du frêne (travaux de reconstitution et d'amélioration nécessitant des investissements).
- Veiller à la sécurité des usagers des réseaux routiers, pistes et chemins publics, publiques ou privés où des chutes d'arbres ou de branches sont susceptibles d'engager votre responsabilité civile.

- Dans la mesure du possible, éviter les coupes de récoltes massives, brutales et tenter de répartir les exploitations dans le temps en mesurant les prélèvements.

ET POUR UNE GESTION DURABLE

- Sur la base d'un diagnostic régulièrement renouvelé en période de végétation (juin-juillet), exploiter prioritairement les individus présentant plus de 50 % de mortalité de branches sur le volume total du houppier et/ou plus de 75 % de la circonférence nécrosée au collet.
- Dans la mesure du possible, éviter les coupes de récoltes massives, brutales et tenter de répartir les exploitations dans le temps en mesurant les prélèvements.
- Repérer et conserver aussi longtemps que possible les individus sans symptômes.

ATTENTION

- Purger les grumes de toutes nécroses visibles au collet avant le transport des bois.
- Débarder les bois dans de bonnes conditions (périodes de gel en hiver et/ou après ressuyage des sols en été) et utiliser un réseau de cloisonnements efficace.

- Ne pas céder à la tentation de l'érable sycomore, dont le caractère frugal, voire envahissant, pourrait être perçu comme providentiel. Aboutir à une monoculture de cette essence ne ferait qu'augmenter à nouveau le risque sanitaire.

L'objectif est de :

- **réduire les sacrifices économiques en exploitant au maximum les marges de manœuvre offertes par la maladie (délai de survie des arbres),**
- **agir avec discernement et participer à la préservation de l'intérêt collectif (marchés du bois) en récoltant les produits commercialisables dans le cadre d'une stratégie (CHALFRAX).**

Les petits “plus” qui font une belle forêt



© CNPF - Sylvain Pillon

SYLVICULTURE ET DIVERSITÉ VÉGÉTALE

Les mélanges d'essences sont généralement spontanés. La diversité végétale ligneuse ou herbacée, contribue à une meilleure santé de la forêt et améliore l'accueil de la faune sauvage. De plus, certaines essences disséminées tels les fruitiers peuvent être d'un excellent rapport pour les propriétaires. Cette biodiversité est donc l'alliée du forestier, y compris durant la phase de renouvellement du peuplement où il est plus favorable et moins onéreux de la maîtriser que de l'éradiquer. **Une sylviculture attentive permettra de favoriser cette diversité naturelle.**



© CNPF - FX Valentin

SYLVICULTURE ET INSECTES ET OISEAUX

L'équilibre naturel entre les insectes utiles et les "ravageurs" est favorisé par la diversité des peuplements et des opérations sylvicoles.

Le maintien de petites clairières et de quelques bois morts au sol ou sur pied est bénéfique à la richesse en insectes.

Une attention particulière sera portée pour ne pas conserver ces arbres morts en bordure de chemin ou de route pour des raisons de sécurité.

SYLVICULTURE ET PAYSAGE

Le paysage n'est pas immuable et il évolue au gré des activités humaines. Une opération sylvicole peut le modifier momentanément ou durablement. L'essentiel, avant d'agir, est d'avoir conscience des conséquences paysagères de telle ou telle action sylvicole.

Des adaptations sont souvent possibles pour "adoucir" les contours d'une coupe, d'un boisement ou d'un chemin sans remettre en cause l'efficacité de l'opération.



Demande d'approbation à renseigner et à envoyer au CRPF

**Centre Régional de la Propriété Forestière
des Hauts-de-France**

96 rue Jean Moulin - 80000 AMIENS



Une question sur la forêt ?

CRPF Pour former et informer

■ Centre Régional de la Propriété Forestière des Hauts-de-France (CRPF)

96 rue Jean Moulin - 80000 AMIENS
Tél. : 03 22 33 52 00 - E-mail : hautsdefrance@crpf.fr
Site : hautsdefrance.cnpf.fr

Administration

Pour toute question réglementaire ou sur les aides publiques possibles

■ Direction Régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Allée de la Croix Rompue - 518 rue Saint Fuscien
80092 AMIENS Cedex 3
Tél. : 03 22 33 55 55
Contact :
<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/>

■ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

■ **DDTM du Nord** - 62 boulevard de Belfort - 59000 LILLE
Tél. : 03 28 03 83 00
E-mail : ddtm@nord.gouv.fr

■ **DDTM du Pas-de-Calais** - 100 avenue Winston Churchill
SP 10007 - 62022 ARRAS Cedex
Tél. : 03 21 22 99 99

■ **DDTM de la Somme - Centre Administratif Départemental**
1 boulevard du Port - 80039 AMIENS Cedex 1
Tél. : 03 22 97 21 00
E-mail : ddtm-sel@somme.gouv.fr

■ **DDT de l'Aisne - Service Environnement**
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex
Tél. : 03 23 24 64 00 - E-mail : ddt@aisne.gouv.fr

■ **DDT de l'Oise**
2 boulevard Amyot d'Inville - BP 20317 - 60021 BEAUVAIS Cedex
Tél. : 03 44 06 50 00
E-mail : ddt-seef-cf@oise.gouv.fr

Gestionnaires

Pour la vente des bois, les expertises, les projets de pistes ou de reboisement...

■ **Nord Seine Forêt Aménagement Approvisionnement (NSF2A)**
96 rue Jean Moulin - 80000 AMIENS
Tél. : 03 22 45 35 22
ou 27 rue d'Amiens - 60200 COMPIEGNE
Tel : 03 44 90 36 00 - E-mail : contact@unsf.fr

■ Coopérative Forestière de l'Aisne (COFORAISNE)

25 rue Jean Baptiste Colbert - ZAC Champ du Roy
02000 CHAMBRY
Tél. : 03 23 23 35 06
E-mail : contact@foret-aisne.com

■ Coopérative Forestière du Nord (COFNOR)

6 place de la Piquerie - 59132 TRELON
Tél. : 03 27 59 71 27
E-mail : contact@cofnor.com

■ Experts forestiers de France Délégué des Hauts-de-France

M. Jean Marc Peneau
69 rue du Centre - 60350 BERNEUIL SUR AISNE
Tel : 03 44 85 76 60 - E-mail : jm.peneau@cegeb.com

Syndicats

Pour la défense des sylviculteurs dans de nombreuses commissions, l'actualité juridique et fiscale, l'assurance responsabilité civile...

■ Forestiers privés de l'Oise

27 rue d'Amiens - 60200 MARGNY LES COMPIEGNE
Tél. : 03 44 36 00 22
E-mail : syndicat.forestier.oise@wanadoo.fr

■ Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Somme

96 rue Jean Moulin - 80000 AMIENS
Tél. : 03 22 95 80 80
E mail : contact@syndicatforestier80.fr

■ Fransylva de l'Aisne

25 rue Jean Baptiste Colbert - ZAC Champ du Roy
02000 CHAMBRY
Tél. : 03 23 23 35 06
E-mail : contact@foret-aisne.com

■ Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Nord

6 place de la Piquerie - 59132 TRELON
Tél. : 03 27 59 71 27
E-mail : contact@cofnor.com

■ Fransylva du Pas-de-Calais

Abbaye de Dommartin
31 rue de Dommartin - 62140 TORTEFONTAINE
Tél./Fax : 03 21 86 86 31
E-mail : pas-de-calais@fransylva.fr